



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 octobre 2007, a adopté les règlements suivants :

- 04-047-48** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
(Technoparc de Montréal)
- 07-015** **Règlement autorisant l'occupation et la transformation de l'ancienne église Erskine & American United, située aux 3407 et 3407A, avenue du Musée**
- 04-047-37** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
(Arrondissement Ville-Marie, avenue du Musée)
- 04-047-40** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
(Arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve)
- 07-017** **Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur**
Ce règlement a pour objet d'autoriser l'aménagement d'un milieu de vie à prédominance résidentielle sur le site Contrecoeur.
- 04-047-49** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
(Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, parc René-Masson)

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 30 octobre 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon